

RÈGLEMENT 11-0618

RÈGLEMENT D'ABROGATION DE RÈGLEMENTS, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS-VERBAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU DU TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1er janvier 2006 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 19 juin 2018 en vue de l'abrogation de règlements, actes d'accords et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau du territoire de la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 19 juin 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'ordonner et de statuer par règlement de ce Conseil ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Vu les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* relatives aux cours d'eau, le maintien en vigueur de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction de la MRC Brome-Missisquoi n'est plus requis.

Article 2 : Titre

Le présent règlement est intitulé «Règlement d'abrogation de règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau du territoire de la MRC Brome-Missisquoi».

Article 3 : Abrogation

Tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction exclusive de la MRC Brome-Missisquoi sont abrogés.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

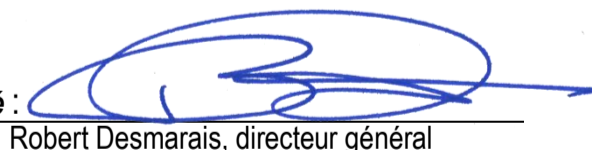
ADOPTÉ

Signé :



Sylvie Dionne-Raymond, préfet

Signé :



Robert Desmarais, directeur général

Avis de motion : 19 juin 2018

Dépôt d'un projet de règlement : 19 juin 2018

Adoption : 21 août 2018

Entrée en vigueur : 29 août 2018

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 22^E JOUR D'AOÛT 2018**



**M^E ALEXANDRA PAGÉ
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**